



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/10/2021

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi 8 octobre 2021, s'est réuni à la Théâtre de La Nacelle, en séance publique, sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

La séance est ouverte à 18h20

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Étaient présents :

ALAVI Laurence, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BISCHEROUR Albert, BOUTON Rémy, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, DAFF Amadou Talla, DANFAKHA Papa Waly, DAUGE Patrick, DE LAURENS Benoît, DI BERNARDO Maryse, DUBOIS Christel, DUMOULIN Pierre-Yves, FONTAINE Franck, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIS Jean-Luc, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, JAMMET Marc, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MERY Françoise Guylaine, MERY Philippe, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MORILLON Atika, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PERRON Yann, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (85 présents / 141 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 34

AIT Eddie (donne pouvoir à BARRON Philippe), AOUN Cédric (donne pouvoir à VOILLOT Bérengère), AUFRECHTER Fabien (donne pouvoir à HERVIEUX Edwige), BEDIER Pierre (donne pouvoir à SANTINI Jean-Luc), BEGUIN Gérard (donne pouvoir à POYER Pascal), BERTRAND Alain (donne pouvoir à DI BERNARDO Maryse), BREARD Jean-Claude (donne pouvoir à HERZ Marc), DAMERGY Sami (donne pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette), DAZELLE François (donne pouvoir à HONORE Marc), DE PORTES Sophie (donne pouvoir à JEANNE Stéphane), DEBRAY-GYRARD Annie (donne pouvoir à TANGUY Jacques), DEBUISSER Michèle (donne pouvoir à VOYER Jean-Michel), DEVEZE Fabienne (donne pouvoir à MARTINEZ Didier), DIOP Dieynaba (donne pouvoir à SAINZ Luis), EL ASRI Sabah (donne pouvoir à COGNET Raphaël), FAVROU Paulette (donne pouvoir à GRIS Jean-Luc), GASSAMA Aliou (donne pouvoir à KHARJA Latifa), GODARD Carole (donne pouvoir à KERIGNARD Sophie), HOULLIER Véronique (donne pouvoir à MALAIS Anne-Marie), JOREL Thierry

(donne pouvoir à JUMEAUCOURT Philippe), LAIGNEAU Jean-Pierre (donne pouvoir à KAUFMANN Karine), LEMARIE Lionel (donne pouvoir à JOSSEAUME Dominique), LITTIÈRE Mickaël (donne pouvoir à QUIGNARD Martine), MARTINEZ Paul (donne pouvoir à MAUREY Daniel), MEMISOGLU Ergin (donne pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile), MONTANGERAND Thierry (donne pouvoir à ALAVI Laurence), NICOLAS Christophe (donne pouvoir à LAVANCIER Sébastien), NICOT Jean-Jacques (donne pouvoir à MOREAU Jean-Marie), OLIVE Karl (donne pouvoir à PERRON Yann), PRELOT Charles (donne pouvoir à BROSSE Laurent), PRIMAS Sophie (donne pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan), RIOU Hervé (donne pouvoir à GUILLAUME Cédric), RIPART Jean-Marie (donne pouvoir à LÃ‰COLE Gilles), SATHOUD Innocente Félicité (donne pouvoir à PLACET Evelyne)

Absent(s) non représenté(s) : 22

ANCELOT Serge (absent excusé), BLONDEL Mireille (absent excusé), BOUDET Maurice (absent excusé), CHARBIT Jean-Christophe (absent excusé), CONTE Karine (absent excusé), DELRIEU Christophe (absent excusé), DOS SANTOS Sandrine (absent excusé), DUMOULIN Cécile (absent excusé), EL HAIMER Khattari (absent excusé), GRIMAUD Lydie (absent excusé), HERVIEUX Edwige (absent excusé), KOEING FILISIKA Honorine (absent excusé), LEBouc Michel (absent excusé), MELSENS Olivier (absent excusé), MEUNIER Patrick (absent excusé), MONNIER Georges (absent excusé), PELATAN Gaëlle (absent excusé), POURCHE Fabrice (absent excusé), REBREYEND Marie-Claude (absent excusé), ROULOT Eric (absent excusé), SMAANI Aline (absent excusé), WASTL Lionel (absent excusé)

Secrétaire de séance : Daniel MAUREY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

CC_2021-10-14_01 - BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : **Pascal POYER**

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

94 POUR

2 CONTRE :

JAMMET Marc, NAUTH Cyril

2 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine

21 NE PREND PAS PART :

AUFRECHTER Fabien représenté(e) par HERVIEUX Edwige, CHAMPAGNE Stéphan, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DAUGE Patrick, DE PORTES Sophie représenté(e) par JEANNE Stéphane, DEBUISSER Michèle représenté(e) par VOYER Jean-Michel, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, DUMOULIN Pierre-Yves, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry représenté(e) par JUMEAUCOURT Philippe, JUMEAUCOURT Philippe, LÉCOLE Gilles, MARTIN Nathalie, PRELOT Charles représenté(e) par BROSSE Laurent, PRIMAS Sophie représenté(e) par CHAMPAGNE Stéphan, RIPART Jean-Marie représenté(e) par LÉCOLE Gilles, SATHOUD Innocente Félicité représenté(e) par PLACET Evelyne, VIREY Louis-Armand, VOYER Jean-Michel

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal ci-annexée et arrêtée à la somme de 13 530 699,24 euros (treize-millions-cinq-cent-trente-mille-six-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt-quatre centimes) répartie ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	7 179 974,22 €	7 179 974,22 €
Section d'investissement	6 350 725,02 €	6 350 725,02 €
TOTAL	- 530 699,24 €	13 530 699,24 €

ARTICLE 2 : AUTORISE le comptable public du service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 d'un montant de 243 380,87 euros (deux-cent-quarante-trois-mille-trois-cent-quatre-vingts euros et quatre-vingt-sept centimes) afin de régulariser les dépenses suivantes mandatées en 2016 à tort en investissement au lieu de fonctionnement :

Compte 2041582 : mandat 2825 exercice 2016 pour 143 380,87 euros (cent-quarante-trois-mille-trois-cent-quatre-vingts euros et quatre-vingt-sept centimes)

Compte 238 : mandat 13723 exercice 2016 pour 100 000 euros (cent-mille euros)

CC_2021-10-14_02 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

101 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

14 NE PREND PAS PART :

AUFRECHTER Fabien représenté(e) par HERVIEUX Edwige, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DAUGE Patrick, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, DUMOULIN Pierre-Yves, FORAY-JEAMMOT Albane, GARAY François, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, LÉCOLE Gilles, MARTIN Nathalie, PHILIPPE Carole, RIPART Jean-Marie représenté(e) par LÉCOLE Gilles, SATHOUD Innocente Félicité représenté(e) par PLACET Evelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe eau potable ci-annexée et arrêtée à la somme de 77 436,00 euros (soixante-dix-sept-mille-quatre-cent-trente-six euros) répartie ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	44 985,00 €	44 985,00 €
Section d'investissement	32 451,00 €	32 451,00 €
TOTAL	77 436,00 €	77 436,00 €

CC_2021-10-14_03 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

108 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

7 NE PREND PAS PART :

AUFRECHTER Fabien représenté(e) par HERVIEUX Edwige, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DAUGE Patrick, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe assainissement ci-annexée et arrêtée à la somme de 1 279 659,86 euros (un-million-deux-cent-soixante-dix-neuf mille-six-cent-cinquante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes) répartie ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	486 630,00 €	486 630,00 €
Section d'investissement	793 029,86 €	793 029,86 €
TOTAL	1 279 659,86 €	1 279 659,86 €

CC_2021-10-14_04 - BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

105 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

2 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine

12 NE PREND PAS PART :

AUFRECHTER Fabien représenté(e) par HERVIEUX Edwige, COLLADO Pascal, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DAUGE Patrick, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HERVIEUX Edwige, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, LITTIÈRE Mickaël représenté(e) par QUIGNARD Martine, MARTIN Nathalie, NAUTH Cyril, QUIGNARD Martine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe parcs d'activité économique ci-annexée et arrêtée à la somme de - 5 278 090,00 euros (moins cinq-millions-deux-cent-soixante-dix-huit mille-quatre-vingt-dix euros) répartie ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	-2 887 090,00 €	-2 887 090,00 €
Section d'investissement	-2 391 000,00 €	-2 391 000,00 €
TOTAL	-5 278 090,00 €	-5 278 090,00 €

CC_2021-10-14_05 - BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT « EAUX PLUVIALES » VERS LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

110 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART :

DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DAUGE Patrick, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : FIXE à compter de 2021 le montant de la participation du budget principal au budget annexe assainissement pour la compétence « eaux pluviales » au montant de la participation 2020 révisée suivant l'indice trimestriel INSEE des prix de production des services français pour l'ensemble des marchés (BtoAll) - Total HS - Ensemble des services (Identifiant INSEE 010546228).

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés chaque année :

- au budget principal, en dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, article 62872, fonction 811 ;
- au budget annexe assainissement, en recettes d'exploitation, au chapitre 70, article 7063.

CC_2021-10-14_06 - BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT « EAUX PLUVIALES » VERS LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

111 POUR

2 CONTRE :

JAMMET Marc, NAUTH Cyril

2 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine

7 NE PREND PAS PART :

BLONDEL Mireille représenté(e) par HAMARD Patricia, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, QUIGNARD Martine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE la constitution des provisions suivantes sur le budget principal pour un montant total de 672 645,37 euros (six cent soixante-douze mille six cent quarante-cinq euros et trente-sept centimes) :

- Une provision pour contentieux d'un montant de 371 013,55 euros (trois-cent-soixante-et-onze-mille-treize euros et cinquante-cinq centimes) ;
- Une provision pour créances douteuses d'un montant de 301 631,82 euros (trois-cent-un-mille-six-cent-trente-et-un euros et quatre-vingt-deux centimes).

ARTICLE 2 : DECIDE la reprise des provisions pour risque de créances irrécouvrables suivantes sur le budget principal pour un montant total de 1 154 757,78 euros (un-million-cent-cinquante-quatre-mille-sept-cent-cinquante-sept euros et soixante-dix-huit centimes) :

- Une provision de 596 007,78 euros (cinq-cent-quatre-vingt-seize-mille-sept euros et soixante-dix-huit centimes) constituée en 2016 sur budget principal ;
- Une provision de 25 000,00 euros (vingt-cinq mille euros) constituée en 2016 sur le budget annexe immobilier d'entreprises et réintégrée sur le budget principal à la suite de la suppression dudit budget annexe ;
- Une provision de 533 750,00 euros (cinq-cent-trente-trois-mille-sept-cent-cinquante euros) pour risque contentieux constituée en 2019 sur le budget principal.

ARTICLE 3 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal 2021 :

- En dépenses de fonctionnement, au chapitre 68, article 6815, fonction 01 pour un montant de 371 013,55 euros (trois-cent-soixante-et-onze-mille-treize euros et cinquante-cinq centimes) ;
- En dépenses de fonctionnement, au chapitre 68, article 6817, fonction 01 pour un montant de 301 631,82 euros (trois-cent-un-mille-six-cent-trente-et-un euros et quatre-vingt-deux centimes) ;
- En recettes de fonctionnement, au chapitre 78, article 7815, fonction 01 pour un montant de 1 154 757,78 euros (un-million-cent-cinquante-quatre-mille-sept-cent-cinquante-sept euros et soixante-dix-huit centimes).

CC_2021-10-14_07 - BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT « EAUX PLUVIALES » VERS LE BUDGET ANNEXE ASSAINSEMENT

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

111 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

8 NE PREND PAS PART :

BLONDEL Mireille représenté(e) par HAMARD Patricia, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DELRIEU Christophe, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, REYNAUD-LEGER Jocelyne

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE la constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget annexe eau potable un montant de 26 233,24 € (vingt-six-mille-deux-cent-trente-trois euros et vingt-quatre centimes).

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget annexe eau potable 2021, en dépenses d'exploitation, au chapitre 68, article 6817, pour un montant de 26 233,24 € (vingt-six-mille-deux-cent-trente-trois euros et vingt-quatre centimes).

CC_2021-10-14_08 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Rapporteur : Pascal POYER

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

113 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

3 ABSTENTION :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine, NAUTH Cyril

6 NE PREND PAS PART :

DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DELRIEU Christophe, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE la constitution d'une provision pour créances douteuses sur le budget annexe assainissement un montant de 74 894,58 € (soixante-quatorze-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-huit centimes).

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget annexe assainissement 2021, en dépenses d'exploitation, au chapitre 68, article 6817, pour un montant de 74 894,58 € (soixante-quatorze-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros et cinquante-huit centimes).

CC_2021-10-14_09 - CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION, LA GESTION ET LA COMMERCIALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSE DES PEPINIERS D'ENTREPRISES ET HOTELS D'ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE : AVENANT N°2

Rapporteur : Raphaël COGNET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

112 POUR

0 CONTRE

3 ABSTENTION :

JAMMET Marc, REYNAUD-LEGER Jocelyne, VIREY Louis-Armand

8 NE PREND PAS PART :

CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, OLIVE Karl représenté(e) par PERRON Yann, PERRON Yann

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au contrat de concession de service public pour l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un ensemble immobilier conclu avec la société publique locale Grand Paris Seine & Oise Immobilier d'entreprises.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°2.

ARTICLE 3 : AJOUTE que le présent avenant est sans incidence financière.

CC_2021-10-14_10 - PRISE EN GESTION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC MANTES INNOVAPARC A BUCHELAY : CONVENTION AVEC L'EPAMSA

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

116 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

0 ABSTENTION

6 NE PREND PAS PART :

DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, TELLIER Martine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de prise en gestion des équipements publics (voiries et réseaux) de la ZAC « Mantes Innovaparc » situés avenue de la Grande Halle et rues de l'Industrie, de l'Innovation et des Métiers à Buchelay.

ARTICLE 2 : DIT que cette prise en gestion est consentie à titre gratuit prend fin au transfert de la propriété d'assiette qui interviendra par acte authentique.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-10-14_11 - PRISE EN GESTION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC NOUVELLE CENTRALITE A CARRIERES-SOUS-POISSY : CONVENTION AVEC L'EPAMSA

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

113 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

1 ABSTENTION :

MOISAN Bernard

8 NE PREND PAS PART :

AUJAY Nathalie, DAFF Amadou Talla, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, NAUTH Cyril

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de prise en gestion des équipements publics (voiries et réseaux) de la ZAC « Nouvelle centralité » situés dans le secteur Beauregard, du Parc et du chemin de Beauregard à Carrières-sous-Poissy.

ARTICLE 2 : DIT que cette prise en gestion est consentie à titre gratuit et prend fin au transfert de propriété de l'assiette foncière qui interviendra par acte authentique.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-10-14_12 - CONVENTION DE PRISE EN GESTION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DE MANTES UNIVERSITE SITUEE A BUCHELAY, MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE AVEC L'EPAMSA : AVENANT N°1

Rapporteur : Evelyne PLACET

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

115 POUR

1 CONTRE :

JAMMET Marc

0 ABSTENTION

8 NE PREND PAS PART :

COGNET Raphaël, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, GARAY François, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, LONGEAULT François, MARTIN Nathalie

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de prise en gestion des espaces publics de la ZAC Mantes Université.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant et tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC_2021-10-14_13 - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA VILLE DE LIMAY RELATIVE A LA REQUALIFICATION D'ESPACES ET D'EQUIPEMENTS PUBLICS DU QUARTIER DE LA GARE A LIMAY : AVENANT N°1

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

109 POUR

2 CONTRE :

CALLONNEC Gaël, GUIDECOQ Christine

2 ABSTENTION :

MARIAGE Joël, REYNAUD-LEGER Jocelyne

11 NE PREND PAS PART :

COLLADO Pascal, DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DE LAURENS Benoît, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, FORAY-JEAMMOT Albane, GIRAUD Lionel, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, MARTIN Nathalie, SAINZ Luis

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de fonds de concours conclue avec la Ville de Limay relative au financement de l'opération de requalification des espaces publics du quartier gare à Limay.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits liés aux travaux supplémentaires, estimés à 253 064 € HT (deux-cent cinquante-trois-mille-soixante-quatre euros hors taxes), soit 303 677 € TTC (trois-cent-trois-mille-six-cent-soixante-dix-sept euros toutes taxes comprises), seront inscrits en dépenses d'investissement aux budgets 2021 et suivants, sous réserve de la signature dudit avenant n°1.

ARTICE 3 : DIT que les crédits correspondant à la participation supplémentaire de la commune à hauteur de 50% de l'enveloppe complémentaire, seront inscrits en recette d'investissement aux budgets 2021 et suivants, et qu'ainsi, la participation supplémentaire de la commune est portée à 126 532 € nets (cent-vingt-six-mille-cinq-cent-trente-deux euros nets), portant sa participation au projet à 531 532 € nets (cinq-cent-trente-et-un-mille-cinq-cent-trente-deux euros nets).

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget 2021, pour un montant de 265 766,00 € (deux-cent-soixante-mille-sept-cent-soixante-six euros) au chapitre 13, article 13251, fonction 822, et au budget 2025, pour un montant de 265 766,00 € (deux-cent-soixante-mille-sept-cent-soixante-six euros) au chapitre 13, article 13251, fonction 822.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

CC_2021-10-14_14 - MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE) AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE RELEVANT DES CADRES D'EMPLOIS DE PROFESSEUR ET D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : ACTUALISATION

Rapporteur : Dominique TURPIN

Détail des votes : Adoptée à L'UNANIMITE

119 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6 NE PREND PAS PART :

DAMERGY Sami représenté(e) par PEULVAST-BERGEAL Annette, DIOP Dieynaba représenté(e) par SAINZ Luis, HOULLIER Véronique représenté(e) par MALAIS Anne-Marie, JAUNET Suzanne, MARTIN Nathalie, QUIGNARD Martine

Le Conseil communautaire,

ARTICLE 1 : DECIDE que l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves peut être versée selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette indemnité les agents titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, temps non complet ou à temps partiel, relevant des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Conditions d'attribution

- Part fixe :

Le montant individuel de la part fixe est déterminé dans le respect du plafond réglementaire en tenant compte de la nature des fonctions exercées.

- Part modulable :

La part modulable peut être versée aux professeurs et assistants d'enseignement artistiques exerçant des missions de coordination. Le montant individuel de cette part n'est pas proratisé dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.

Sort de l'indemnité en cas d'absence

Le bénéfice de cette indemnité est maintenu dans les limites prévues par le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat. Il est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement pendant le congé annuel, le congé de maladie ordinaire, le congé pour invalidité temporaire imputable au service, le congé de maternité, de paternité et accueil de l'enfant ou adoption.

Le bénéfice de cette indemnité est suspendu totalement pendant le congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie (pour les agents contractuels) à compter de la date de la décision plaçant l'agent dans ces types de congés maladie.

ARTICLE 2 : PRECISE que ces modalités d'attribution s'appliquent à compter du 1^{er} novembre 2021.

ARTICLE 3 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, pour un montant de 3 260 € (trois-mille-deux-cent-soixante euros) au chapitre 012, articles 64 118 et 64 138, fonction 311.

La fin de la séance est prononcée à 19h00.

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition
au Service des assemblées**

Compte-rendu affiché le 21/10/2021.